



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3142
30 novembre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3142e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 30 novembre 1992, à 15 heures

Président : M. ERDOS (Hongrie)

Membres :

Autriche	M. HOHENFELLNER
Belgique	M. NOTERDAEME
Cap-Vert	M. BARBOSA
Chine	M. LI Daoyu
Equateur	M. AYALA LASSO
Etats-Unis d'Amérique	M. PERKINS
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Inde	M. GHAREKHAN
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA
Zimbabwe	M. MUMBENEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

AMERIQUE CENTRALE : EFFORTS DE PAIX

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES
NATIONS UNIES EN EL SALVADOR (S/24833 et Add.1)

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, document S/24833 et additif 1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/24861, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours de consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Venezuela remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), publié le 23 novembre 1992 sous la cote S/24833 et Add.1 et présenté en application des résolutions 729 (1992) et 784 (1992).

Je tiens avant tout à réaffirmer l'appui indéfectible de mon pays aux efforts que déploie le Secrétaire général pour veiller à l'application intégrale des accords de paix signés à Mexico par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN). En tant que pays faisant partie du Groupe d'amis du Secrétaire général, dont font également partie la Colombie, l'Espagne et le Mexique, et avec l'appui et la participation du Gouvernement des Etats-Unis, nous pouvons témoigner des efforts et de la contribution constante des Nations Unies au processus d'application des accords de paix.

M. Arria (Venezuela)

Nous voudrions rendre particulièrement hommage aux collaborateurs du Secrétaire général, M. Marrack Goulding et M. Alvaro de Soto, ainsi qu'à M. Iqbal Riza, Représentant spécial en El Salvador, et à leurs équipes respectives. Tous ces efforts ont permis de surmonter divers obstacles apparus durant l'application des accords, en particulier ceux concernant le transfert de terres agricoles, la démobilisation et le désarmement de la structure militaire du FMLN, la sécurité publique, l'épuration des forces armées et, lié à toutes ces questions, le respect du calendrier d'exécution des engagements.

Je voudrais mentionner particulièrement les consultations qui ont été entreprises par le Secrétaire général au cours de ce mois et qui ont permis de convenir d'accords qui, comme cela est indiqué dans le rapport, mettront officiellement fin au conflit armé le 15 décembre prochain.

Mon gouvernement rend hommage avec le Secrétaire général à la souplesse, à la retenue et à l'attachement aux accords dont les parties ont su faire preuve au cours du processus très complexe et délicat de leur application. Nous partageons, en particulier, l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le processus de paix en El Salvador continue à s'avérer irréversible. Dans cette optique, nous appuyons sans réserve la prolongation pour une nouvelle période de six mois du mandat de l'ONUSAL, dont la présence est indispensable. Le rapport du Secrétaire général donne en détail les raisons de l'importance que revêt cette mission dans la situation actuelle comme dans l'avenir immédiat. En appuyant à l'unanimité cette demande, le Conseil de sécurité renforcerait incontestablement le processus d'examen des accords, garantirait aux parties l'assistance nécessaire et permettrait à la communauté internationale de disposer des garanties de la pleine exécution de ces accords de paix.

Je voudrais souligner à cette occasion l'importance que revêt la demande figurant dans le projet de résolution pour que les parties respectent scrupuleusement et exécutent de bonne foi les accords de paix. Les deux prochaines semaines seront critiques. A cet égard, le gouvernement de mon pays tient à souligner qu'il reste pleinement disposé à coopérer avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie avec dévouement et avec une efficacité particulière.

M. Arria (Venezuela)

Le processus de paix en El Salvador montre les progrès qui peuvent être obtenus grâce à deux de ses caractéristiques principales : premièrement, le rôle de l'ONU comme médiatrice et garante dans les accords signés par les parties au conflit civil, c'est-à-dire lorsque les responsabilités primordiales incombent aux parties intéressées; deuxièmement, l'important rôle d'appui que peuvent jouer les pays amis dans le dialogue conduisant aux accords et au suivi de leur application. Ces caractéristiques ont sans doute établi des précédents, comme nous le voyons dans d'autres situations similaires auxquelles participe actuellement l'Organisation des Nations Unies, et ont montré sa capacité de contribuer à instaurer, aux niveaux national et international, la confiance dans les processus de paix et dans les processus de réconciliation.

M. Arria (Venezuela)

El Salvador est un exemple et, cela étant, nous avons tous le plus grand intérêt à ce que notre initiative y soit couronnée de succès et à ce que les Salvadoriens puissent réaliser pour eux-mêmes la paix et la réconciliation.

La communauté internationale a fait ce qu'il fallait pour El Salvador. C'est maintenant à son gouvernement et à son peuple de consolider la paix et d'accélérer la réunification nationale, conditions indispensables pour pouvoir avancer dans la voie de la reconstruction nationale d'un petit pays qui, depuis trop longtemps, souffre d'une guerre civile sanglante.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/24861.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 791 (1992).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.